

Proposer et faire adopter ce projet de loi, cela revient à dire aux producteurs laitiers de l'Ontario et du Québec, qui reçoivent une subvention de 300 millions de dollars par an, qu'ils devraient abattre leurs troupeaux parce que leur production laitière est mauvaise et peu rentable. Y a-t-il un Canadien qui dirait aux producteurs de lait du Québec qui touchent une subvention de 300 millions de dollars pour leurs troupeaux chaque année qu'ils doivent les abattre? Même les Terre-Neuviens, qui ne reçoivent qu'une maigre subvention de 25 millions pour fournir un service de traversier que le gouvernement du Canada veut maintenant supprimer, ne le diraient pas à leurs compatriotes du Québec et de l'Ontario.

Si les députés d'en face ne retrouvent ni leur énergie ni la parole, je les supplie au moins de trouver le courage d'exiger que le Canada donne à tous ses citoyens le même traitement de premier ordre, quel que soit l'endroit où ils habitent, et de rejeter cette mesure draconienne, le projet de loi C-88, que l'on décrit comme un simple changement d'appellation.

M. Nunziata: Monsieur le Président, j'aimerais profiter de l'occasion pour féliciter mon ami et collègue de son discours très instructif et éloquent. Je savais peu de choses à propos de cette mesure législative avant d'arriver à la Chambre et d'écouter mon collègue. Dans les courts instants où mon collègue a parlé, il a bien éclairé ma lanterne à propos de cette mesure législative.

En tant que député de la circonscription urbaine de York-Sud—Weston de la métropole de Toronto, il m'arrive parfois de ne pas connaître aussi bien que je le devrais les problèmes des Canadiens de la région atlantique. J'aimerais dire à mes électeurs et à tous les résidents du Grand Toronto que nous avons de la chance lorsqu'un député comme celui de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) étudie cette mesure législative et critique le gouvernement parce que les députés ministériels ne prennent pas la parole pour défendre de leurs électeurs.

● (2130)

Je voudrais poser au député une question précise à propos du paiement par l'utilisateur. Je sais qu'il y a plusieurs semaines la Chambre a examiné le projet de loi C-75 visant à modifier la Loi sur la marine marchande qui introduit aussi une forme de paiement par l'utilisateur. Pendant sa présentation, mon collègue a indiqué que cette mesure législative était une autre étape vers le système du paiement par l'utilisateur, vers la réduction du déficit en faisant payer les plus déshérités pour des services qui auparavant...

M. Forrestall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Rien dans le projet de loi dont nous sommes saisis ne change en aucune façon les frais à payer par les contribuables. Élargir le débat est une chose, et c'est plutôt utile, mais peut-on s'en tenir au projet de loi?

Le président suppléant (M. Charest): J'allais dire que le point soulevé par le secrétaire parlementaire avait trait à la règle de la pertinence, règle qui, de temps à autre, mérite d'être rappelée à la Chambre. J'affirme pour le bénéfice de tous les députés qu'il serait bon que nous gardions cette règle à l'esprit.

Je crois que le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) voulait conclure.

Marine Atlantique S.C.C.

M. Nunziata: Monsieur le Président, comme l'a indiqué mon collègue, tout est là. Les députés d'en face sont si peu au fait de la question qu'ils ne trouvent même plus la parole.

M. Forrestall: Oh! Monsieur le Président, question de privilège.

Le président suppléant (M. Charest): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Forrestall: Je ne tolérerai pas que les gens de son espèce mettent en doute mes intentions ici.

M. Nunziata: Loin de moi cette idée. Je ne mettrai aucune-ment en doute les intentions de mon collègue d'en face, mais je me permettrai de douter de celles de son gouvernement. Je désire poser ma question à mon collègue. Pourquoi le gouvernement présente-t-il ce projet de loi qui, selon lui, n'est qu'un changement de nom? Il doit y avoir une certaine logique dans cette folie. Il s'agit d'un stratagème visant à enlever aux Canadiens des provinces atlantiques quelque chose qu'ils chérissent depuis de nombreuses années. Pourquoi? Dans quel dessein, mon ami? Dites-nous.

M. Tobin: Monsieur le Président, qu'il me soit permis de dire tout simplement que lorsque le gouvernement aura réussi à conduire les provinces atlantiques à leur perte, il importera peu que la dévastation soit le fruit d'un accident ou d'un geste délibéré. En fin de compte, le résultat sera le même. Le gouvernement du Canada, que ce soit par insensibilité, ou, disons-le, par stupidité, aura modifié la nature des régions de ce pays en imposant un concept de paiement par l'utilisateur qui altère la trame du pays qui à son tour donne aux Canadiens le sens de leur identité et de leur unité nationales. Le secrétaire parlementaire ne pourrait pas se tromper davantage—il s'efforce généralement de formuler des observations pertinentes—ni tromper davantage par inadvertance la Chambre lorsqu'il dit que ce projet de loi ne vise rien de plus qu'à changer une raison sociale.

Or, ce projet de loi est en fait une tentative visant à se défaire des services de traversier des provinces de l'Atlantique qui sont essentiels notamment à la province insulaire de mon collègue, le député d'Egmont. Ces services sont également essentiels à ma propre province insulaire de Terre-Neuve, car ils assurent le transport des gens et des marchandises. Le gouvernement a épaulé son fusil, choisi les provinces de l'Atlantique pour points de mire et, se servant de ce projet de loi en guise de balles, il entend viser au cœur l'économie de ma région en s'attaquant à son mode de transport le plus fondamental et le plus nécessaire.

Les députés d'en face auront beau faire grise mine et se tortiller sur leur fauteuil, c'est de leur silence que les Canadiens de l'Atlantique se souviendront. S'ils se distinguent à la Chambre, c'est par leur silence et leur incapacité de rejeter le carcan disciplinaire de leur parti et de défendre les intérêts de leurs électeurs. Ils devraient s'opposer à ce projet de loi qui vise à empêcher les provinces de l'Atlantique d'apporter leur contribution originale et précieuse à la mosaïque canadienne. Ce projet de loi fait savoir aux résidents des provinces de l'Atlantique qu'ils devront payer le prix fort pour avoir choisi de vivre dans cette région du pays. Les gens des régions de l'Atlantique n'apprécient guère cette consultation «à la Genghis Khan» qui